« L'OCCUPATION DE L'ISLANDE par les Américains est destinée à parer à une « attaque menaçante »

MAIS M. ROOSEVELT NE PEUT DÉFINIR CE QU'IL ENTEND PAR CES DERNIERS MOTS

Washington, 18. — Au cours de la conférence de presse de ce jour, le président Roosevelt a annoncé que, dans un message qu'il adressera la semaine prochaine au Congrès, il démontrera l'impérieuse nécessité de ne pas disloquer l'armée américaine par le renvoi dans leurs foyers des recrues astreintes au service militaire d'un an.

A la question de savoir de quelle façon il compte pouvoir assurer la liberté de la route maritime vers l'Islande, Roosevelt a répondu que son message la concernant était parfaitement clair et qu'il tenait à mettre l'opinion en garde contre toute spéculation à ce sujet.

D'après l'avis de toutes les autorités militaires qui sont renseignées sur la nécessité de défendre l'hémisphère occidental, l'occupation de l'Islande par une « puissance non amie » constituerait une menace sérieuse.

A une autre question de savoir comment l'occupation de l'Islande par les troupes américaines se poursuivrait à l'avenir, Roosevelt a répondu qu'il ne pouvait rien déclarer à ce sujet. Il a toutefois ajouté qu'il était impossible, après l'occupation de l'Islande, de laisser sans protection ou sans renforts les troupes qui y sont établies.

C'est pour ce motif qu'on doit pouvoir assurer le transport de matériel et de vivres et que les voies de communication vers l'Islande doivent rester ouvertes.

Il en est de même pour les Bermudes et le New-Foundland.

Cette mesure de protection a été prise pour parer à une « attaque menaçante ».

Dans cet ordre d'idées, Roosevelt a exprimé l'avis que ni personne, comme lui-même, ne pouvait définir exactement ce qu'on entendait par « attaque menaçante », mais qu'il serait inutile de se perdre à ce propos dans des spéculations oiseuses.

A une question se rapportant aux « listes noires » pour le commerce ibéro-américain, le président a répondu que ces listes étaient « flottantes », c'est-à-dire que certains noms en seraient supprimés tandis que d'autres y seraient ajoutés.

Roosevelt a refusé de donner de plus amples détails quant à l'allusion faite par le général Marshall relative à l'intention du gouvernement d'établir des bases aériennes également dans d'autres pays de l'Amérique latine. Il s'est borné à constater « que de pareilles mesures ont été envisagées pour tous les points stratégiques ».

LA PROTECTION DES NAVIRES AMÉRICAINS A DESTINATION DE L'ANGLETERRE

Amsterdam, 18. — Harry Hopkins a déclaré à l'ambassade américaine que les Etats-Unis livreraient à l'Angleterre le tonnage, les armes et les vivres dont elle a besoin. Comme on lui demandait si les U.S.A. protégeraient les transports sur la route de l'Atlantique, Hopkins répondit :

« Le président a déclaré que nos livraisons arriveraient à destination, tout ce que je puis dire, c'est que nous prendrons les mesures nécessaires. Nous protégerons les navires, mais je ne puis entrer dans plus de détails. »

Les États-Unis ne sont-ils plus qu'une colonie britannique ?

New-York, 18. — En corrélation avec les déclarations de M. Wedgewood, le député britannique qui séjourne actuellement aux Etats-Unis, M. Nye, sénateur républicain, a déclaré qu'il présenterait une motion au Sénat, afin que l'enquête déjà réclamée au sujet de l'activité de la propagande britannique aux Etats-Unis ait enfin réellement lieu.

Le député Bender exprima l'avis que l'attitude de certaines personnalités gouvernementales avait incité Wedgewood à croire que les Etats-Unis n'étaient plus qu'une colonie britannique.

On apprend, d'autre part, que Wedgewood regagnera l'Angleterre, probablement dimanche prochain.

LE RÉQUISITOIRE DU GÉNÉRAL FRANCO

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'Amérique ne peut se sentir menacée par la guerre européenne et si elle affirme le contraire elle fait une entorse à la vérité. Un guerre entre l'Amérique et l'Europe devrait être considérée comme un acte de folie criminelle.

» La guerre européenne est déjà perdue pour l'Angleterre et ses alliés. Même les hommes responsables avouent ce fait, lorsqu'ils constatent que par leurs propres moyens il leur est impossible de réaliser encore quoi que ce soit. C'est pourquoi ils fondent leurs derniers espoirs sur une nouvelle guerre inter-continentale.

» Maintenant, la fin du bolchévisme, dont les ploutocrates se sont déclarés solidaires, est venue. Personne ne peut plus nier que le régime soviétique constitue un danger terrible pour l'humanité. Au moment où l'Allemagne s'engage dans une lutte souhaitée depuis des années par l'Europe et toute la chrétienté, l'Espagne renouvelle sa ferme confiance en son avenir.

Menées hypocrites

» Les ennemis de l'Espagne essaient par tous les moyens de saboter la reconstruction du pays et d'empêcher les importations indispensables en céréales. Lorsque l'année dernière la situation était des plus critiques et que le moment était proche où il n'y aurait plus de pain pour le peuple espagnol, l'Amérique du Nord empêcha l'embarquement de cent mille tonnes de céréales, qui avaient déjà été achetées et qui étaient prêtes à être expédiées.

» Toutes les démarches faites par l'Espagne pour obtenir la livraison de ces céréales, ont échoué par suite de l'attitude du gouvernement des Etats-Unis. L'aide économique qu'on offrait à l'Espagne était conditionnée par des exigences politiques incompatibles avec la dignité et l'indépendance d'un peuple libre.

» L'heure a sonné de parler ouvertement de ces menées hypocrites.

» C'est une grave erreur de croire que les ploutocraties sont prêtes à donner leur or pour une aide désintéressée. Le meilleur exemple que l'on puisse citer à ce sujet c'est le troc des bases britanniques contre cinquante navires de guerre démodés ».

Abordant les problèmes de la politique intérieure, le général Franco adressa un sévère avertissement à tous les saboteurs et ennemis du peuple. « Le Gouvernement, conclut-il, s'attaquera à toutes les menées criminelles, car une politique économique ordonnée est impossible sans discipline. La révolution sociale espagnole ne sera possible que si l'Etat reste maître de l'évolution des prix. La tâche la plus urgente du gouvernement est de provoquer une baisse générale du coût de la vie ».

LE SORT DES NAVIRES FRANÇAIS RÉFUGIÉS A ALEXANDRETTE

Vichy, 18. — Les milieux vichyssois bien informés confirment que des pourparlers sont en cours à Ankara entre la Turquie et la France, afin d'établir si les 12 navires auxiliaires français se trouvant dans le port d'Alexandrette sont à considérer ou non comme navires de guerre. La saisie des navires dépend de la décision qui interviendra.

LES ANGLAIS EXIGENT L'ÉVACUATION DES FEMMES ET DES ENFANTS DE DJIBOUTI

Amsterdam, 18. — La radio anglaise communique que le Haut-Commandement britannique au Caire a exigé que le gouverneur de la Somalie française fasse procéder à l'évacuation des femmes et des enfants de Djibouti.

Parodies de la religion pour hebdomadaires américains

Ces jours derniers est arrivé à Ankara, un négociant hongrois qui se trouvait à Moscou au moment de la déclaration de la guerre et qui y a passé encore quelques jours après le 22 juin. Après son arrivée en Turquie, il fit un rapport très intéressant au sujet des événements et de l'état d'esprit régnant dans la capitale russe. La description des machinations « pieuses » des Bolchevistes faites pour impressionner Londres et Washington est particulièrement intéressante. Le « V. B » a déjà annoncé il y a quelques jours que la radiodiffusion de Moscou a fait part récemment de la dissolution de l'Association des athées bolchevistes. Le voyageur hongrois raconte que, jusqu'à la veille de cette dissolution, la propagande antireligieuse était faite sur tous les tons. Les premiers jours de la guerre on put lire dans le journal « L'Athée » des exhortations fanatiques à la guerre et il était question de se battre non seulement contre les « chiens fascistes » mais également contre les « chiens chrétiens de l'Ouest ». Etant donné que Winston Churchill et ses pieux hommes d'église des deux confessions font de la propagande en faveur de l'extermination du nazisme palen il y eut un désaccord fatal dans le front de propagande ploutocrato-bolcheviste. Entre temps, il est vrai, Staline avait fait son possible pour que de pareilles choses ne se reproduisent plus.

Le voyageur hongrois a raconté, d'autre part, que le seul grand service religieux qui a eu lieu à Moscou après la déclaration de la guerre a été une véritable plaisanterie. Un reporter cinématographique s'est empressé de filmer tout le scénario et avait également fait le nécessaire pour avoir un nombre suffisant de figurants. On n'a d'ailleurs pas caché que cette comédie avait été montée bien moins pour les gens de Moscou que pour les Américains à qui la bande du film avait été envoyée immédiatement. On pourra se persuader en Amérique comment d'un jour à l'autre les meurtriers d'ecclésiastiques et les hommes qui ont violé les églises sont devenus de bons et fidèles chrétiens.

Le Président du Conseil bulgare à Rome

Rome, 18. — La prochaine visite à Rome de MM. Filoff, président du Conseil de Bulgarie, et Popoff, ministre bulgare des Affaires étrangères, qui seront accompagnés du comte Magistrati, ministre d'Italie à Sofia, et séjourneront dans la capitale italienne du 20 au 23 juillet, donnera lieu sans doute à une importante prise de contact entre les deux pays.

MM. Filoff et Popoff seront reçus en audience par le Roi-Empereur Victor-Emmanuel III et auront l'occasion de s'entretenir longuement avec le Duce et le comte Ciano.

Cette visite est basée sur l'amitié sincère qui lie la Bulgarie aux puissances de l'Axe.

En outre, il semble intéressant que les hommes d'Etat des deux pays s'entretiennent de la situation existant dans les Balkans à la suite de l'effondrement de l'ancienne Yougoslavie.

INTERDICTION DES DÉMÉNAGEMENTS PAR VOIE FERRÉE

Vichy, 18. — Devant la pénurie du matériel roulant et la priorité des transports du ravitaillement, les déménagements par voie ferrée ont été l'objet d'une interdiction. Des cas exceptionnels pouvant se présenter cependant, des dérogations peuvent intervenir. Mais des demandes d'autorisation accompagnées des pièces justificatives nécessaires doivent être adressées non plus au secrétariat d'Etat aux Communications, mais au préfet du lieu d'expédition. C'est lui qui examinera les demandes et les transmettra, le cas échéant, à la Direction générale des Transports.

LE NOUVEAU MINISTÈRE JAPONAIS

Tokio, 18. — Le nouveau cabinet japonais est composé comme suit :

Président du Conseil et ministre de la Justice : Prince Konoye.

Ministre des Affaires étrangères et ministre des Colonies : Amiral Toyoda.

Ministre de l'Intérieur : M. Tanabe, membre de la Chambre Haute et ancien ministre des Communications dans le cabinet Hiranuma.

Ministre des Finances : M. Ogura, directeur général du groupement d'entreprises Sumitomo, précédemment ministre sans portefeuille.

Ministre de la Guerre : le lieutenant-général Tojo, comme précédemment.

Ministre de la Marine : l'amiral Oikawa, comme précédemment.

Ministre des Cultes : M. Haschida, comme précédemment.

Ministre de l'Agriculture : M. Ino, comme précédemment.

Ministre du Commerce : le vice-amiral Saponji.

Ministre des Communications et Chemins de fer : M. Murata, comme précédemment.

Ministre de la Prévoyance sociale : le général-médecin retraité Koizumi.

Appartiennent, en outre, au cabinet en qualité de ministres sans portefeuille :

Le baron Hiranuma, précédemment ministre de l'Intérieur ; le lieutenant-général Yanagawa, précédemment ministre de la Justice ; le lieutenant-général Suzuki, qui conserve ses fonctions de chef de l'Office de Coordination.

Conservent leurs fonctions :

M. Tomita, secrétaire d'Etat de la Chancellerie ; M. Murase, chef du département Constitutionnel ; M. Ito, chef du département des Informations.

LE NOUVEAU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Tokio, 18. — Le nouveau ministre japonais des Affaires étrangères, l'amiral Toyoda, a été vice-ministre de la Marine avant d'occuper les fonctions de ministre du Commerce.

Il est âgé de 56 ans. L'amiral Toyoda a surtout servi dans les services administratifs de la Marine. Il a aussi commandé une base navale et la troisième escadre. Il a été nommé vice-ministre de la Marine en septembre 1940 et ministre du Commerce en avril 1941.

LA REMISE DES POUVOIRS

Tokio, 18. — Au cours d'une réception qui a eu lieu ce soir au palais impérial, l'empereur a solennellement remis les pouvoirs au troisième cabinet Konoye. Le nouveau ministère s'est ensuite réuni en une première séance plénière.

UNE DÉCLARATION DU PRINCE KONOYE

Tokio, 18. — Dans un discours qu'il a prononcé ce soir, le prince Konoye, premier ministre, a déclaré que par suite de la rapide évolution de la situation internationale, la position du Japon devenait de jour en jour plus difficile et que la nation devait se grouper en un seul bloc. Le Japon a déjà arrêté sa politique en vue de maîtriser les difficultés internationales. Elle doit dès à présent être poursuivie avec célérité et décision. En conséquence, la structure intérieure du pays doit se conformer aux grandes directives données par l'Etat. Le prince Konoye a déclaré qu'il réaliserait sa tâche avec l'appui des cent millions de Japonais.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Tokio, 18. — L'agence Domei apprend de source informée que la politique extérieure du Japon ne subira aucun changement notable. Si une tierce puissance antijaponaise voulait tirer profit d'un changement de ministère, et propager l'idée néfaste qu'il pourrait s'ensuivre un changement de la politique extérieure du Japon, elle reconnaîtrait vite que ses espoirs sont déçus.

La politique extérieure visera à terminer avec succès le conflit chinois. S'il y avait le moindre doute à propos de la politique en droite ligne que suivra le Japon, il serait dissipé par le simple fait que le prince Konoye est à nouveau à la tête du gouvernement.

Enfin, on remarque dans les mêmes milieux que le deuxième cabinet Konoye a libéré le Japon de la dépendance de l'Angleterre et des Etats-Unis et que la mission du nouveau cabinet sera de consolider cette indépendance.

UNE PROTESTATION DU JAPON A MOSCOU

Tokio, 18. — On mande de Moscou au « Yoiuri Shimbun » que M. Tatekawa, ambassadeur du Japon à Moscou, a remis au gouvernement soviétique une énergique protestation du Japon contre l'incorporation par l'U.R.S.S., dans la zone de guerre, de la mer du Japon et des eaux du Kamchatka. Cette mesure, dit la note, menace la navigation et les intérêts nippons.

HOMMAGE à l'aviation française du Levant

Un ordre du jour du général Bergeret

Vichy, 18. — Le général Bergeret, secrétaire d'Etat à l'Aviation, vient d'adresser un ordre du jour à l'armée aérienne du Levant disant aux aviateurs sa satisfaction.

« Animés du plus haut sentiment du devoir, dit-il, ils ont combattu sans défaillance et c'est grâce à leurs interventions de jour et de nuit dans la bataille que l'armée du Levant a pu tenir jusqu'à l'extrême limite. Ils ont effectué plus de 1.900 missions de bombardement, de chasse et de reconnaissance, au cours desquelles 40 avions adverses ont été abattus en combat aérien. Leur bravoure et leur esprit de sacrifice se sont affirmés également sur terre au cours de la défense de Palmyre.

» Aux côtés de l'armée de l'Air, les équipages de l'Aéronautique maritime ont participé au combat avec un allant magnifique. L'aviation marchande s'est dépensée sans compter pour effectuer les transports militaires et apporter du renfort et du matériel aux armées de terre, de mer et de l'air, montrant ainsi qu'un même esprit animait toute l'aviation française.

» L'armée de l'Air gardera pieusement le souvenir de ceux qui ont donné héroïquement leur vie pour la défense de l'unité française ».

DANS LA RÉGION

POUR CORRESPONDRE

Employez les cartes ordinaires interzones

Les cartes familiales ne présentent plus d'intérêt

Vichy, 18. — Depuis la création de cartes ordinaires interzones, les cartes familiales ne présentent plus d'intérêt. D'où leur suppression décidée par le gouvernement français en accord avec les autorités d'occupation. Les cartes familiales seront supprimées à partir du 1er août prochain et elles cesseront d'être mises en vente le 31 juillet au soir. Mais le public pourra utiliser jusqu'au 14 ou 15 août les cartes familiales en sa possession. Passé cette date les cartes fambiliales, ne pouvant être acheminées, seront renvoyées aux expéditeurs.

Un garçonnet de 8 ans est tué par une auto sous les yeux de sa mère à Avesnes-lez-Aubert

Une douzaine de gamins jouaient à la « balle au chasseur », à l'intersection de la rue de l'Erclin et du « Vieux chemin de Rieux ». Pour éviter d'être atteint par la balle, le jeune Lebecq Martial, âgé de huit ans, domicilié 118, rue de l'Erclin, se mit à traverser la rue en courant et en se protégeant la figure avec ses bras. Il n'entendit pas arriver une auto de tourisme qui se dirigeait sur Valenciennes. Malgré tous les efforts de l'automobiliste, qui bloqua ses freins au point que la voiture se mit en travers de la route, l'enfant fut atteint par le pare-choc avant, l'aile gauche et le rétroviseur. Le malheureux bambin fut relevé par sa mère qui, de sa fenêtre, avait vu l'accident. Le docteur Pinchart, mandé d'urgence, ne put que constater le décès, l'enfant ayant été tué sur le coup.

La gendarmerie d'Iwuy vint procéder aux constatations d'usage et a prévenu le parquet de Cambrai.

L'automobiliste est un commerçant de Valenciennes, M. Yackx Paul, 31 ans, demeurant 12, rue de l'Hôpital, à Valenciennes, qui a été interrogé par la gendarmerie.

Détail navrant : le père de la petite victime, parti aux armées depuis cinq ans, est prisonnier en Allemagne, et la mère, dont on devine la douleur, reste avec une fillette de six ans.

200 mineurs repliés en zone non occupée ont regagné le Nord et le Pas-de-Calais et sont arrivés à Arras

Deux cents mineurs du Nord et du Pas-de-Calais accompagnés de leurs familles qui étaient repliés en zone non occupée depuis les événements de mai sont arrivées en gare l'**Arras**, jeudi vers 22 h. 30.

Il furent aimablement accueillis par MM. Bussière, préfet du Pas-de-Calais ; Touzet, secrétaire général ; Lépinart, chef de Cabinet et Besnier, représentant le maire d'Arras, qui leur souhaitèrent une cordiale bienvenue.

Les mineurs des régions de Lens et de Courrières ont quitté Arras pour gagner en auto-cars, leur domicile. Quant à ceux d'autres régions, ils ont passé la nuit à Arras dans un centre d'accueil.

Les infirmières de la Croix-Rouge et du Secours Natiinal dirigées par Mmes Delétoille, Dubois et Mlle Ghérbrant leur servirent un repas chaud.

Nouvelle organisation des services extérieurs de police

Un décret que vient de publier le « Journal Officiel » dit notamment :

Art. 1er. — Les services extérieurs de police du territoire national sont organisés dans le cadre des régions, districts et circonscriptions.

La région comprend un groupe de départements.

Le district est constitué en principe par un département. Celui-ci peut toutefois comprendre plusieurs districts.

La circonscription comprend une ou plusieurs villes ou communes.

Art. 2. — La région est placée sous l'autorité du préfet régional assisté d'un intendant de police.

Le district est placé sous l'autorité du préfet, assisté, pour chaque district, d'un commissaire de police, chef de district.

La circonscription est placée sous l'autorité d'un commissaire central ou d'un commissaire de police.

Art. 3. — Les personnels de police en fonction dans les régions, districts et circonscriptions comprennent :

Du personnel appartenant au cadre de la police nationale et directement administré par le secrétaire d'Etat à l'intérieur, dans les conditions fixées par le décret portant statut des fonctionnaires et agents de la police nationale ainsi que des officiers de paix et commandants des gardiens de la paix, qui sont assimilés au personnel de la police nationale ;

Du personnel appartenant au cadre de la police régionale d'Etat et directement administré par le préfet régional, dans les conditions fixées aux titres II, III, IV V du présent décret.

Le communiqué italien

Rome, 18. — *Le Grand Quartier Général communique :*

A proximité de l'île de Malte, nos formations aériennes ont soutenu de violents combats avec des chasseurs ennemis bien supérieurs en nombre. Cinq appareils anglais ont été descendus, tandis qu'un des nôtres n'est pas rentré à sa base.

En Afrique du nord, des batteries et des ouvrages fortifiés de Tobrouk furent à nouveau bombardés. Il y eut des incendies et explosions. Nos unités de chasse ont attaqué, au sud-ouest de Sidi el Barani, des véhicules et des troupes ennemis en rasemottes. Lors d'une nouvelle attaque sur les deux navires au nord de Marsa-Luch, dont nous avons parlé dans le communiqué d'hier, des chasseurs allemands attaqués par une formation ennemie ont descendu cinq appareils britanniques du type Curtis P. 40, tandis que les bombardiers de l'Axe ont coulé également le deuxième navire.

Des avions ennemis ont bombardé Bengazi et Derna. Dans cette dernière localité il y eut quelques victimes parmi la population musulmane. Dans la nuit du 18 courant, des appareils ennemis ont jeté des bombes sur Palerme; il y eut trois blessés parmi la population.

En Afrique orientale, la situation est inchangée.

COUR D'ASSISES DU NORD

UN ROUBAISIEN, PÈRE INDIGNE, CONDAMNÉ A 3 ANS DE PRISON

Indigne père, Emile Waymel, de **Roubaix**, comparait pour attentats aux mœurs.

Après le réquisitoire prononcé par M. l'avocat général Gascard et la plaidoirie de Me Rohart, il a été condamné à 3 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

HUIT ANS DE TRAVAUX FORCÉS POUR VIOL COMMIS A LA GORGUE

André Thomas, de **La Gorgue**, n'était âgé que de 30 ans. Il abusa d'une fillette de 14 ans.

Le jury a sanctionné ces faits graves par une peine de 8 ans de travaux forcés, assortie de 5 ans d'interdiction de séjour.

L'accusation était soutenue par M. l'avocat-général Marraud. Me Lefebvre défendait l'accusé.

LE CAMBRIOLEUR CAMBRÉSIEN AUGUSTE FLÈCHE, RÉCEMMENT CONDAMNÉ A 5 ANS DE RÉCLUSION, S'EST PENDU A LA PRISON DE CUINCY

Mardi dernier, le jury du Nord condamnait à 5 ans de réclusion, le cheminot cambrésien Auguste Flèche, auteur de multiples cambriolages, dans la cité de Martin et de Martine.

En dépit de la lourde hérédité de l'accusé, le grand père de Flèche était fou son père alcoolique, sa mère démente, sa sœur décédée dans un asile d'aliénés et ses deux oncles morts par suite de suicide, la Faculté avait déclaré que Flèche était un être sain d'esprit qui devait répondre de ses actes.

Flèche n'a pas voulu attendre la fin de sa peine, il avait encore trois années à passer en prison, pour aller rejoindre un foyer qu'il avait toujours voulu laisser dans l'ignorance de ses agissements criminels.

Vendredi matin, les gardiens de la prison du Cuincy l'ont trouvé pendu dans sa cellule. Il avait utilisé pour se détruire les vêtements ou draps laissés à sa disposition.

UN TUÉ ET UN BLESSÉ A SALLAUMINES

Un pénible accident causant la mort d'un ouvrier et en blessant un autre s'est produit à Sallaumines.

Une entretoise sur laquelle était attelé un tuyau de 170 m/m se brisa et atteignit deux ouvriers, MM. Théodebert Preville et Octal Tabary, demeurant tous deux à Sallaumines.

M. Préville porte des contusions à la nuque, à l'épaule droite, dans la région sacro-lombaire et au genou gauche. Il en sera quitte avec un repos de 20 jours.

Quant à M. Tabary qui avait été tué sur le coup, il portait des fractures multiples des membres et du tronc et un éclatement de la boîte cranienne.

Le malheureux laisse une veuve et un orphelin.

Les funérailles de M. Tabary auront lieu lundi 21, à 10 h. 30.

PRIX DE LA FICELLE LIEUSE

La Préfecture communique :

« Le Ministère de l'Agriculture a fixé comme suit le prix de la ficelle lieuse répartie par les soins du G.I.R.P.I.A. :

Prix franco, gare des distributeurs départementaux agréés, quelle que soit la matière première qui a servi à la fabrication (papier excepté) :

a) Ficelle lieuse à 330 m. par kg. : 18 fr. 20 le kg. (Taxe de transaction en sus) ;

b) Ficelle lieuse à 400, 420, 450 m par kg : 22 fr. 90 le kg. (Taxe de transaction en sus).

La ficelle sera remise aux bénéficiaires contre remboursement sur la base des prix ci-dessus.

En cas de réexpédition au départ de la gare du distributeur agréé, les frais de transport sont à la charge des destinataires.

Distribution. — Les Mairies recevront dans quelques jours la liste des cultivateurs participant à la répartition de ficelle avec les quantités revenant à chacun d'eux, et le nom du distributeur agréé auquel ils doivent s'adresser.

Ils pourront prendre livraison de leur lot directement au magasin du distributeur agréé ou en demander l'expédition par fer, dans ce cas les frais de transport seront à leur charge. »

LILLE

LES NOUVELLES DE LA VILLE

UN GARÇON DE SALLE D'HOPITAL S'ÉTAIT LIVRÉ A DES ACTES IMMORAUX

IL A ÉTÉ DÉFÉRÉ AU PARQUET

Les services de la police lilloise ont été amenés à enquêter sur une bien triste affaire. Les investigations policières ont amené l'arrestation de Roger-Arthur Lemahieu, âgé de 19 ans, demeurant à Lille, 38, rue Désiré-Bondues, cet individu est employé à l'hôpital Saint-Sauveur en qualité de garçon de salle.

Mercredi, vers midi, il accosta un jeune écolier qu'il entraîna dans une briqueterie de la rue Emile-Rouzé. L'enquête a révélé que Lemahieu s'était livré sur le garçonnet à des actes contre nature. Un certificat médical a d'ailleurs été fourni par M. le docteur Ledieu.

Lemahieu, après son arrestation a été déféré au Parquet, pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Un Madeleinois blessé par une auto

Vendredi, vers 17 h., à l'angle des rues Pierre-Legrand et de Philadelphie, M. Marcel Dekoster, né le 18 février 1894 à Saint-Sylvestre-Cappel, et domicilié 79, rue Jeanne-Maillotte, à La Madeleine, a été renversé par l'auto de M. Lancry, marchand de vins, rue RogerSalengro, à Hellemmes.

M. Dekoster, qui est occupé au dépôt de Fives de la S.N.C.F., circulait à bicyclette lorsqu'il fut victime de cet accident ; le chauffeur de l'auto tamponneuse aurait, semble-t-il, voulu éviter un vieillard roulant à vélo également, et c'est au cours de la manœuvre qu'il a accroché M. Dekoster.

Ce dernier a été relevé dans un état assez grave ; il a été transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur où l'on craint une fracture des jambes.

LA MAIN.. SUR LE SAC

Janine Slabewska, âgée de 22 ans, serveuse, demeurant 16, rue de la Vieille-Comédie, avait résolu le bon moyen de se procurer à bon compte un magnifique sac à main. Elle ne réussit point dans sa détermination, car, jeudi, vers 11 h. 30 au moment où elle mettait la main sur un sac à main exposé dans un rayon d'un grand magasin de la rue de Béthune, la surveillante est intervenue. Janine Slabewska a été livrée à la police et déférée au Parquet.

SOYEZ EN REGLE

Pour être en infraction avec la loi et le décret réglant le séjour des étrangers en notre pays, Antoine Silva, 37 ans, domicilié 93, rue des Stations, a été arrêté par les soins de la police lilloise et mis à la disposition du procureur de la République.

QUAND DEUX FEMMES SE DISPUTENT LA NUIT

Il y a huit jours, dans le courant de la nuit de vendredi à samedi, Mme Renée Fourdrinier, demeurant 2 bis, rue du Pont-Neuf, eut une discussion avec une personne qu'elle déclare ne pas connaître.

Cette explication eut pour théâtre la rue Grande-Chaussée. Après le départ de sa bruyante interlocutrice, Mme Fourdrinier constata la disparition de son portefeuille en cuir, renfermant sa carte d'identité, sa feuille de gérance d'un débit de boissons une somme de 400 fr. et une carte appartenant à une de ses amies.

La police a enregistré une plainte et une enquête a été ordonnée qui tentera de retrouver la voleuse présumée.

UNE PARTIE DE TOITURE S'ENVOLE MYSTERIEUSEMENT

Ce n'est certes par le vent qui a emporté 13 bandes de plomb pesant 9 kilos chacune, qui se trouvaient sur la toiture d'un immeuble sinistré, et c'est avec de justes raisons que Mme Marie Decocq, domiciliée 161, rue du Long-Pot, a porté plainte à la police. Une enquête est en cours.

A LA GARE DE FIVES

M. Marcel Bertaux, employé en gare de Fives, a porté plainte pour vol de 24 demi-bouteilles et de 7 bouteilles de vin. Le vol a été commis à la gare précitée. La police recherche les amateurs de bonne liqueur à bon marché.

BRIS DE GLACE

Jeudi, vers 23 h. 40, des inconnus ont brisé la glace de la vitrine du débit de tabac exploité 87, rue Colbert, par Mme Marie Béeu. Cette cabaretière, qui subit un préjudice de 200 francs, a conté sa mésaventure au commissariat de son quartier. On recherche les auteurs de cet acte de malveillance.

UN JARDIN EST DÉVALISÉ

Au cours de l'après-midi de jeudi, on a dérobé les plants de pommes de terre que M. Marcel Leignel, demeurant rue du Bas-Lièvin, avait mis en culture dans le jardin qu'il possède rue du faubourg de Douai. La police a enregistré une plainte et recherche le ou les audacieux voleurs qui opérèrent en plein jour.

UN BECANIER ET UN RECELEUR SONT ARRETES

Jeudi, vers 10 h., une bicyclette était subtilisée boulevard de la Liberté. L'enquête menée par la police lilloise a rapidement abouti à un heureux résultat. Elle a, en effet, été close par l'arrestation de Eugène Waeterlod, âgé de 46 ans, journalier, demeurant 49, rue d'Iéna, qui est accusé d'avoir « acquis » le vélo.

Le complice de ce becanier, Jules Wallyn, 53 ans, journalier, 59, rue Jeanne Hachette, a également été mis en état d'arrestation. Ces deux voleurs ont été déférés au Parquet.

SIX NOUVELLES DISPARITIONS DE BICYCLETTES

Si la police a rapidement entravé l'activité des deux bécaniers précédents, d'autres cependant poursuivent leur « métier ». C'est ainsi que parmi les plaintes on note celles de :

M. Lesaffre, Edmond, demeurant à Loos, impasse Hubaut, 2, pour vol d'une bicyclette valant 2.500 francs, commis jeudi vers 19 h. 30, rue Solférino.

— M. Noblanc, 11, quai Vauban, pour vol d'une bicyclette commis entre le début de mai et le 7 courant, dans la cave de son habitation, au préjudice de M. De Parseval, qui se trouve actuellement au Maroc.

— Mlle Duprez Mariette, 186, rue des Postes, pour vol d'une bicyclette valant 1.500 fr., commis jeudi vres 17 h 15 face à son habitation.

— M. Duquesnoy Raymond, 2, rue de Saint-Omer, pour vol d'une bicyclette estimée 900 fr., commis jeudi entre 11 h. 30 et 12 h. dans le couloir du N° 13, place Richebé.

— M. Waeyenbrugh Albert, 73, rue d'Arcole, pour vol d'une bicyclette d'une valeur de 700 fr., commis jeudi entre 11 h. 20 et 11 h. 30, dans le couloir du N° 4 de la place de la République.

Des enquêtes sont en cours.

Tribunal correctionnel

La hausse illicite

Arsène Cancanneyt, 21 ans, domicilié à **Lille**, et Louis Maes, restaurateur à **Marcq-en-Barœul**, ont vendu du café à des prix excessifs. Ils ont été condamnés à 15 jours d'emprisonnement. Dans la même affaire, David Attios a été condamné à 10 jours.

— Pour extension de commerce, détention irrégulière de stocks et hausse illicite, 1.000 fr. d'amende à Marie Castelain, Vve Ramon, 42 ans, rue du Moulin à **Roncq**.

— 500 fr. d'amende à Hector Leroy, 36 ans, fabricant de savon à **Marcq-en-Barœul**, qui a vendu du savon à barbe à un prix supérieur au cours et pour tromperie commerciale.

Condamnation de cultivateurs

Jusqu'à présent, certains cultivateurs se croyaient tranquilles et profitaient largement de leur indépendance pour abandonner une partie de leur bétail à des mains expérimentées, ce qui leur permettait de vendre la viande à des prix excessifs.

A **Lompret** et à **Verlinghem**, le sieur Henri Billiau, 21 ans, garçon boucher à **Pérenchies**, rue Ampère, avait l'habitude de procéder à des abatages de bêtes chez des cultivateurs. Il a comparu devant le Tribunal pour y répondre de ce délit et aussi pour création de commerce sans autorisation et pour vente de denrées sans tickets.

Le Tribunal l'a condamné à deux mois d'emprisonnement, 1.000 fr. d'amende et à deux insertions dans la presse locale.

Le Tribunal a en outre condamné tous les cultivateurs à un mois d'emprisonnement avec sursis et à 200 fr. d'amende.

COMMERCE FRAUDULEUX

Joan Carpentier, 32 ans, cabaretier à **Annœullin**, a transporté un bœuf sans laissez-passer et a abattu la bête. Le Tribunal lui a infligé 2 mois d'emprisonnement, 500 fr. d'amende et deux insertions dans la presse.

— 2 mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende à Constant Decmydt, boucher à **Menin**, pour avoir abattu un porc en dehors du centre d'abatage.

LE COMMERCE NOIR

Marcel François, 27 ans, garçon de café à **Lille**, rue des Stations, a voulu se livrer au trafic du commerce noir. Il a été trouvé en possession d'un stock de spiritueux. Le Tribunal, retenant contre lui les délits de détention de stock de spiritueux, hausse illicite, création de commerce sans autorisation et défaut de carte d'identité d'étranger, lui a infligé 15 jours d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

Le pillage des Établissements Geslot - Voreux à Ronchin

Après l'importante affaire de pillage des établissements « Nord-Tissus » à Bauvin, voici que le Tribunal correctionnel de Lille a à connaître des faits commis au préjudice des établissements Geslot-Voreux à Fâches-Thumesnil.

La première audience, préparatoire si on peut dire, s'est tenue hier. D'autres audiences sont fixées pour les 21 et 28 juillet. Il y a environ une centaine d'inculpations.

Nous donnerons le compte rendu de l'audience du 21 juillet dans notre édition de mercredi 23 juillet.

Hier, il s'agissait principalement de personnes qui avaient dérobé du beurre et de la margarine en grosses quantités.

René Deraedt, manœuvre, rue de Buffon à **Lille**, a été condamné à 8 mois d'emprisonnement; même peine à Raymond Demory, rue de la Justice à Lille ; 6 mois à Emile Fiems, boulanger, rue L.-Thiriez à **Loos**; 4 mois à Augustin Crul, sans profession, rue de la Justice à Lille ; 3 mois à Gustave Noe, journalier av. Charles-Saint-Venant à Lille et à Gustave Gevaere, cafetier à Lille, chemin de Bargues ; 2 mois à Arthur Verheylesonne, 40 ans, épicier à Lille, rue des Postes et à Jules Marescaux, jardinier, rue Paul-Doumer à **Loos**.

La partie civile a obtenu 9.000 fr de dommages-intérêts.

PROPAGANDE SUBVERSIVE

Pour publication, distribution et détention de tracts subversifs, trois mois avec sursis à Georges Horaine, employé de chemin de fer à **Pérenchies**.

Contrôle médical de l'Education physique et des Sports

Le cycle des conférences d'information sur le contrôle médical continue à se dérouler normalement.

Après la causerie de dimanche dernier sur la Physiologie des divers exercices et sports, auront lieu : dimanche 20 juillet, une conférence sur l'influence de l'exercice sur les principales fonctions (respiration, circulation, etc.) et dimanche 27 juillet, une conférence sur l'entraînement, la fatigue et le surmenage.

Nous rappelons aux médecins qui s'intéressent à la formation physique de notre jeunesse qu'un certificat sanctionnera l'assiduité à ces conférences qui ont lieu chaque dimanche, à 10 h., à la Faculté de Médecine, 1, rue Jean-Bart, dans l'amphithéâtre de l'Institut d'Education physique.

A L'ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les cours pour les dessinateurs industriels, apprentis ajusteurs et apprentis menuisiers seront interrompus à partir du 1er août et reprendront le lundi 1er septembre 1941.

Les inscriptions nouvelles seront reçues au secrétariat 9, rue Racine à Lille, à partir du 21 juillet, tous les jours de la semaine de 10 à 12 h. et de 15 à 17 h., âge de 14 à 17 ans en principe.

L'examen probatoire sera fixé ultérieurement.

UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ A LA LIGUE DU BIEN PUBLIC

C'est une somme de 216.000 f. qui, par des quêtes et des représentations théâtrales a été mise à la disposition des œuvres d'entr'aide sociales

La Ligue du Bien Public donnait lundi dernier, au théâtre Sébastopol la trentième et dernière représentation théâtrale de la saison, au profit du Comité d'entr'aide sociale de la ville.

M. D. Lepiat, président. — *M. M. Comble, trésorier.*
(Photos Réveil.)

*Nous ne reviendrons pas sur le succès de